

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 3 décembre 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 3), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BECUWE Pierre (à partir de la question 3), BERTIER Jacky (à partir de la question 11), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELANNOY Marie-Joséphé (à partir de la question 6), DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 12), DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 7), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 19), PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 6), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 4), SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*SOUILLIART Virginie, BARROIS Alain, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothee, SANSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**3 décembre 2024**

**FOURRIERE-REFUGE POUR ANIMAUX**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE DE LA**  
**FOURRIERE REFUGE INTERCOMMUNALE – APPROBATION DES TARIFS**  
**APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

L'article 34 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation par affermage de la fourrière-refuge communautaire, prévoit une indexation des tarifs à chaque échéance annuelle en application de la formule de calcul définie.

Après réception de la proposition d'indexation par le délégataire, l'évolution des tarifs pour 2025 est de 1,106 %.

Afin d'être applicables à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, date anniversaire du contrat, et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 25 novembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les tarifs proposés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** les tarifs proposés dans la grille tarifaire, annexée à la présente délibération, applicables à la fourrière-refuge communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **10 DEC. 2024**

Et de la publication le : **10 DEC. 2024**  
Par délégation du Président,  
La Conseillère déléguée,



*[Handwritten signature]*  
**LECLERCQ Odile**



*[Handwritten signature]*  
**LECLERCQ Odile**



Prestations	Tarifs applicables au 01.01.2025	
	Prestations Fourrière Prix toutes taxes comprises	Prestations Refuge Prix nets de taxes
<b>Abandons de chiens et de chats</b>		
Abandon d'un chien au refuge	166,00 €	166,00 €
Abandon d'un chat au refuge	33,00 €	33,00 €
<b>Adoptions de chiens et de chats</b>		
Adoption d'un chien vacciné, identifié		166,00 €
Adoption d'une chienne vaccinée, identifiée		199,00 €
Adoption d'un chaton vacciné, identifié		55,00 €
Adoption d'un chat tatoué, vacciné et castré		122,00 €
Adoption d'une chatte tatouée, vaccinée et stérilisée		144,00 €
<b>Actes médicaux</b>		
Identification d'un chien ou d'un chat	78,00 €	
Vaccin rage + passeport	49,00 €	
Examen mordeur ou griffeur	93,00 €	
<b>Animaux égarés ou morts</b>		
Frais d'admission chien ou chat amené au refuge	77,00 €	
Frais de gardiennage d'un chien par jour	11,00 €	
Frais de gardiennage d'un chat par jour	9,00 €	
Dépôt de cadavre de chien	28,00 €	
Dépôt de cadavre de chat	11,00 €	
<b>Autres fournitures et prestations</b>		
Evaluation comportementale	166,00 €	
Pension petits chiens (<=30kg) (par jour)		14,00 €
Pension gros chiens (>=30kg) (par jour)		17,00 €
<b>Action solidaire</b>		
Adoption exceptionnelle à <u>titre gratuit</u> à destination d'une structure médicalisée / association oeuvrant en faveur de la cause animale ou de la médiation animale		Limité à deux chats / deux chiens par an